



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 583-19

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 11 juin 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 583-19 modifiant les règlements numéros 563-18 et 575-19 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019

Donné à Cantley, ce 12 juin 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 583-19 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 12 juin 2019.

Donné à Cantley, ce 12 juin 2019

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2019 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

**2019-MC-251 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 583-19 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS NUMÉROS 563-18 ET 575-19 ÉTABLISSANT LES
TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS
SERVICES POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT l'ouverture imminente du Centre communautaire multifonctionnel (CCM) et donc la nécessité de revoir la tarification de certains services offerts;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2019-MC-189 et le dépôt du projet de Règlement numéro 583-19 modifiant les règlements numéros 563-18 et 575-19 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 583-19 modifiant les règlements numéros 563-18 et 575-19 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

Signé e à Cantley le 12 juin 2019



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2019 dûment convoquée
et à laquelle il y avait quorum

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 583-19

MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 563-18 ET 575-19 ÉTABLISSANT LES
TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES
POUR L'ANNÉE 2019

ARTICLE 1

À l'article 5.5.1 intitulé « Location/Réservation de plateaux (salles) », les deux
(2) tableaux relatifs à la location de salles sont abrogés et remplacés par les
quatre (4) tableaux suivants :

CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM)

Location de salles pour utilisation non permanente - Tarifs réguliers

Gymnase + cuisine	Frais de location ⁽¹⁾	90\$/h
Gymnase complet	Frais de location ⁽¹⁾	80\$/h
½ Gymnase	Frais de location ⁽¹⁾	50\$/h
Cuisine	Frais de location ⁽¹⁾	30\$/h
Salles polyvalentes	Frais de location ⁽¹⁾	30\$/h 1 salle
		50\$/h 2 salles
		60\$/h 3 salles
		70\$/h 4 salles

(1) Les frais de surveillance et d'entretien sont inclus dans les frais de location. Un maximum de 8h/jour
est appliqué.

Location de salles pour utilisation non permanente - Tarifs spéciaux

Organisme sans but lucratif (OSBL) reconnu par la Politique de soutien aux organismes	Gymnase, cuisine et salles polyvalentes	Gratuit	
Autres organismes tenant des activités communautaires sans but lucratif	Gymnase, cuisine et salles polyvalentes	Frais location ⁽¹⁾ de	Moins 50% du tarif régulier

(1) Les frais de surveillance et d'entretien sont inclus dans les frais de location. Un maximum de 8h/jour
est appliqué.

AUTRES EMPLACEMENTS (AUTRES QU'AU CCM)

Location de salles pour utilisation non permanente - Tarifs réguliers

Gymnase	Frais de location	80\$/h salle Max. 640\$/salle/jr.
	Frais de surveillance ⁽¹⁾	18\$/h
	Frais d'entretien ⁽¹⁾	20\$ (taux fixe)
Petite salle	Frais de location	40\$/h salle Max. 320\$/salle/jr.
	Frais de surveillance ⁽¹⁾	18\$/h
	Frais d'entretien ⁽¹⁾	20\$ (taux fixe)

(1) Lors de jours fériés ou durant la période des Fêtes, les frais de surveillance et d'entretien seront appliqués à temps double.

Location de salles pour utilisation non permanente - Tarifs spéciaux

Organisme sans but lucratif (OSBL) reconnu par la Politique de soutien aux organismes	Gymnase	Gratuit ⁽²⁾	
	Petite salle	Gratuit ⁽²⁾	
Autres organismes tenant des activités communautaires sans but lucratif	Gymnase	Frais de location	40\$/h salle Max. 320\$/salle/jr.
		Frais de surveillance ⁽¹⁾	18\$/h
		Frais d'entretien ⁽¹⁾	20\$ (taux fixe)
	Petite salle	Frais de location	20\$/h salle Max. 160\$/salle/jr.
		Frais de surveillance ⁽¹⁾	18\$/h
		Frais d'entretien ⁽¹⁾	20\$ (taux fixe)

(1) Lors de jours fériés ou durant la période des Fêtes, les frais de surveillance et d'entretien seront appliqués à temps double.

(2) La gratuité inclut les frais de surveillance et d'entretien.

ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur du présent règlement se fera conformément à la loi.


Madeleine Brunette
Mairesse


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 12 juin 2019


Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier